

BUDGET PRIMITIF 2010
18 Décembre 2009
Conseil Général des Alpes-Maritimes

Intervention de Marie-Louise GOURDON
(Seul le prononcé en séance fait foi)

RAPPORT : PERSONNES HANDICAPES,

Monsieur le Président, chères collègues, chers collègues,

Avant d'exprimer notre désapprobation sur l'information des conseillers généraux, je souhaiterais poser quelques questions précises :

1- Comment s'explique la différence entre le montant des dépenses : 92 361 000 euros et celui des recettes : 13 463 000 euros ?

2- **Le démarrage de la construction du foyer médicalisé du Cannet**, qui sera géré par l'ADAPEI, est-il définitivement programmé pour 2010 et à quelle date peut-on espérer son ouverture ?

Il existe une attente extrêmement forte pour cette création qui est annoncée depuis 2007

3- le fonds de compensation du handicap :

Lors de la précédente commission permanente du 4 décembre, nous avons posé la question de la participation de l'Etat.

Vous nous aviez répondu que l'Etat n'avait acquitté sa participation ni pour 2008 ni pour 2009. Qu'en sera-t-il pour 2010 ?

Le Conseil général assume sa part et celle de l'Etat pour 3 ans ?

Cela pénalise sûrement le budget global de cette action.

Nous soulignons à nouveau le désengagement de l'Etat malgré vos rappels insistants.

Enfin, nous avons demandé un éclaircissement **du fonctionnement de la MDPH ainsi qu'un tableau des effectifs**, vu le dispositif complexe des mises à disposition de personnels de différents statuts.

Vous nous l'avez promis pour préparer cette plénière. La commission sociale nous l'avait promis à nouveau. Nous ne l'avons pas eu. Cela nous aurait permis de mieux lire ce rapport.

Pour cette raison, nous décidons de ne pas prendre part à ce vote.